

ACTES DE CONFÉRENCE  
OCTOBRE 2024

**MISSION  
ÉCONOMIE  
DE LA BIODIVERSITÉ**

— RENCONTRES —

LES DÉFIS  
ET OPPORTUNITÉS  
DES CERTIFICATS  
BIODIVERSITÉ

02 octobre 2024

En amont de la COP 16 de la Convention sur la Diversité Biologique et après plus d'un an de débats et controverses sur les crédits et certificats biodiversité, la Mission économie de la biodiversité a organisé des Rencontres rassemblant chercheurs, ONGs et acteurs économiques pour revenir sur deux de ses travaux.



Au cœur des enjeux posés par l'émergence des crédits biodiversité naît l'opportunité de répondre à la fois à la trajectoire de restauration des écosystèmes dégradés et à la massification des flux de financements en faveur de la biodiversité alors que les Parties signataires du Global Biodiversity Framework se sont engagés à mobiliser d'ici 2030 200 milliards de dollars par an et à restaurer 30% des écosystèmes terrestres et marins.

2

Les crédits ou certificats biodiversité, pour cristalliser ces ambitions, devront être à la hauteur de leur promesse : une action vertueuse aujourd'hui, demain un gain de biodiversité pérenne et persistant. Ils devront également porter la garantie de leur haute-intégrité.

Ces Rencontres ont permis d'accueillir une dizaine d'intervenants pour rappeler à quel titre et dans quelles conditions les crédits ou certificats biodiversité constituent des opportunités stratégiques pour restaurer les territoires et ce à travers deux table-ronde et deux interventions de grands-témoins.

Nous remercions chaleureusement les intervenants et les participants pour leur confiance et la richesse des échanges.

L'équipe de la MEB

*Pour citer ce travail : CDC Biodiversité, MEB, (2024). Rencontres de la Mission économie de la biodiversité : les défis et opportunités des certificats biodiversité, Actes de conférence*

# SOMMAIRE

---

**p. 3 Ouverture de séance**

---

**p. 5 Table-ronde :  
du concept à l'ambition**

---

**p. 7 Grands-témoins**

---

**p. 9 Table-ronde :  
contribuer positivement en  
faveur de la biodiversité,  
quels défis ? Le point de vue  
des acteurs économiques**

Nous lire :  
[www.cdc-biodiversite.fr/publications/](http://www.cdc-biodiversite.fr/publications/)

Nous écrire :  
[mission-economie-biodiversite@cdc-biodiversite.fr](mailto:mission-economie-biodiversite@cdc-biodiversite.fr)



**Marianne Louradour**  
Présidente  
de CDC Biodiversité

## Qu'est-ce qu'un acteur économique doit à la biodiversité ?

La science l'a désormais bien installé comme constat indiscutable : il lui doit sa survie et sa pérennité.

De notre côté nous répondons collectivement en fonction de nos métiers cœurs en analysant et en décryptant la manière dont nous dépendons du vivant d'une part, la manière dont nous impactons le vivant d'autre part. Par cette comptabilité nous clarifions les liens directs et indirects entre nos organisations et la biodiversité.

Cette activité est fondamentale. La réglementation récente en matière de reporting nous y oblige depuis très récemment avec notamment la CSRD ou la SFDR : corporate, ou acteur financier : je dois publier l'ensemble des informations environnementales requises permettant de traduire ma double-matérialité du rapport à l'environnement.

En acteurs informés la biodiversité devient plus objectivable, et permet de mettre en place une « hiérarchie d'atténuation ». Ces notions sont bien établies dans les cadres juridiques français et européens qui obligent les acteurs à la prise des responsabilités environnementales qui leur incombent. Cela se traduit de manière très concrète pour les aménageurs avec le respect de la séquence ERC, pour les industriels avec le seuil de pollution réglementaire, etc.

Mais ces cadres juridiques n'épuisent pas à eux seuls la vaste notion de responsabilité environnementale. C'est ce que nous démontrons chaque jour à CDC Biodiversité : une mesure d'empreinte biodiversité vient traduire et montrer les flux d'impacts sur le vivant qui sont liés à un continuum d'activités et dans une multitude d'espaces différents ; des impacts qui démontrent la responsabilité d'un acteur économique dans l'érosion du vivant. Des impacts qu'il n'est d'ailleurs pas toujours obligatoire de neutraliser. Pas obligatoire mais bien nécessaire.

C'est peut-être là toute la finesse de la cible 19 du cadre mondial Kunming Montréal qui rappelle que l'effort en faveur du vivant et la réussite des objectifs globaux nécessite la mobilisation de ressources financières de la part des acteurs privés.

Ce cadre Mondial reconfigure la notion d'action volontaire en lui donnant un cap clair : il devient nécessaire en tant qu'acteur privé de se saisir d'outils permettant d'embrasser une plus grande prise de responsabilité et de contribuer à une aspiration collective forte, celle d'un monde plus durable.

Introduire ainsi cet événement consacré aux crédits ou certificats biodiversité me semble essentiel, parce que cet outil procède d'une idée puissante :

La nature est notre créancière, nous en sommes ses débiteurs et un crédit ou certificat biodiversité devient bien un instrument qui permet de reconnaître notre dette grâce au financement d'actions quantifiant un gain écologique. Bien sûr, comme tout cadre volontaire et comme souvent en matière de biodiversité, il n'est pas aisé de construire des cadres stricts. Le recours aux certificats ne pourra certainement pas compenser, mais il permettra de réparer.

Mesurer la responsabilité d'un acteur économique dans l'érosion de la biodiversité, et obtenir en regard des gains écologiques mesurables et mesurés sur le long-terme, voilà le cœur l'action en faveur du vivant. Et cette action doit s'accompagner pour être pertinente :

- De garanties sur l'ambition fixée par un engagement ;
- De précisions sur les moyens qu'il faut mobiliser pour réussir cet engagement (humains, matériels, financiers) ;
- D'effets concrets, persistants et quantifiés qui viennent traduire cet engagement ;

En somme, une telle action doit permettre une réponse technique satisfaisante du point de vue de la science à la question que je posais en préambule : Qu'est-ce qu'un acteur économique doit à la biodiversité ? Il lui doit, ce qu'il lui a pris.

## DU CONCEPT À L'AMBITION

Quelles caractéristiques permettent de différencier un crédit d'un certificat ?

Répondre à cette question est crucial pour juger de l'efficacité écologique de ces nouveaux dispositifs, et pour encadrer ses perspectives d'appropriation et d'utilisation par les acteurs.

### INTERVENANTS



**Alain Karsenty**  
Economiste, Chercheur  
au CIRAD

“ *Les entreprises doivent nouer des partenariats stratégiques avec les territoires.* ”



**Arthur Pivin**  
Expert biodiversité pour  
Carbone 4

“ *Un certificat biodiversité est seulement un vecteur de financement. Pour susciter l'intérêt des entreprises, il devra démontrer à la fois sa crédibilité et son potentiel de différenciation.* ”



**Romain Julliard**  
Professeur d'écologie, Muséum  
national d'Histoire naturelle

“ *La cible 19 du GBF est explicite, ces nouveaux mécanismes de financements doivent s'inscrire dans le cadre des plans nationaux pour la biodiversité.* ”

## Définitions communes et variations sémantiques

### Alain Karsenty

- Le terme de crédit biodiversité est mobilisé depuis plusieurs décennies dans le cadre de la « compensation par l'offre » et de sa traduction réglementaire avec par exemple la séquence Éviter-Réduire-Compenser.
- Le terme de certificat biodiversité renvoie à un vecteur de financement dans le cadre d'une contribution volontaire des acteurs économiques à l'effort global en faveur de la biodiversité.

### Arthur Pivin

- La notion de « crédit » renvoie implicitement à un « débit » suggérant ainsi un mécanisme de compensation. La notion de certificat est plus générale : elle renvoie seulement à une unité de « gain biodiversité » quantifiée et certifiée, pouvant être revendiquée à travers une certaine « allégation ». Par ailleurs, la biodiversité est un enjeu local, et ce « gain biodiversité » est spécifique au lieu où il a été généré, ce qui rend toute comparaison difficile.
- Privilégier un marché volontaire de la contribution permettra de se prémunir des risques en matière d'intégrité, à l'inverse un marché de la compensation volontaire serait trop peu crédible pour générer une demande substantielle.
- La demande de certificats volontaires sera guidée par trois raisons principales : être performant en matière d'action pour la biodiversité vis-à-vis de ses parties prenantes ; assurer la résilience de sa chaîne d'approvisionnement/ de valeur lorsque le certificate y est généré ; ou bien dans une approche philanthropique.

### Alain Karsenty

- À la différence du mécénat ou de la philanthropie, le certificat biodiversité sous-entend un enjeu de standardisation et de garantie par un tiers. Du point de vue du marché, ces actions permettent de diminuer les coûts de transaction et donc d'améliorer l'efficacité des dépenses en faveur de la biodiversité.
- La mise en place d'incitations fiscales ou d'autres avantages par les États pourra favoriser le recours à ces certificats.

### Romain Julliard

- L'effort de financement en faveur de la biodiversité doit être partagé entre tous les acteurs qui impactent directement ou indirectement la biodiversité.
- La valeur du crédit biodiversité doit être fonction d'un gain de biodiversité tangible et effectif, ce qui pose la question de la temporalité dans laquelle s'inscrit le gain. Pour répondre à cet enjeu, il existe trois méthodes : l'analyse écologique in situ avant et après la mise en œuvre des actions, la modélisation des pressions et l'évolution de ces dernières, l'analyse des pratiques mises en œuvre et de leur efficacité.

### Alain Karsenty

- La mesure indirecte du résultat positif sur la base des actions mises en œuvre, permet le financement de pratiques de conservation ou de restauration – sans garantir que les objectifs de gains seront atteints dans le temps (ils interviennent ex-post). La mesure directe des résultats permet d'attester et de sécuriser le gain net de biodiversité, sans toutefois permettre le financement des actions mises en place (qui étaient nécessaires ex-ante).
- La notion de « gain net » de biodiversité ne doit pas exclure le soutien aux pratiques déjà existantes de conservation. L'additionnalité – c'est-à-dire l'efficacité réelle des actions – sera plus difficile à établir, des effets d'aubaine seront inévitables. Un manque d'additionnalité pose moins de problème avec un instrument de contribution que dans le cas de la compensation, mais les effets d'aubaine privent de ressources financières d'autres projets potentiels. On peut limiter ces effets d'aubaine par le ciblage des certificats biodiversité sur certaines zones : plus menacées par des pressions, ou en donnant la priorité aux acteurs les plus pauvres qui y sont implantés.

## Quels marchés potentiels ?

## Comment définir le gain ?



**Sylvie Goulard**  
Co-Chair International  
Advisory Panel on  
Biodiversity Credits

“ Dans l'intérêt des entreprises, il faut investir dans de nouvelles pratiques

- La biodiversité, la demande de nouveaux cadres réglementaires, et les pratiques de gouvernance qui y sont associées sont à analyser sous un prisme local.
- L'IAPB a travaillé avec de multiples entreprises, des scientifiques, des populations autochtones pour permettre de définir non pas une méthodologie, mais des critères exigeants permettant d'évaluer le sérieux des méthodologies forcément différentes d'un écosystème à l'autre.
- Les mécanismes de gouvernance permettant d'encadrer l'utilisation des certificats sont et seront variables d'un pays à l'autre mais l'ensemble des acteurs économiques et des acteurs non étatiques souhaitent voir émerger un cadre réglementaire structurant son utilisation.
- Une grande part du système économique continue aujourd'hui à fonctionner sans prendre en compte ses impacts et ses dépendances vis-à-vis du vivant, l'approche par les certificats les invite à renforcer cette prise en compte.
- Les banques de développement ont un rôle à jouer pour favoriser les financements publics-privés.





**Amélie COANTIC**

Adjointe au  
Commissaire Général au  
Développement Durable  
CGDD

## “ Les SNCRR sont aussi des projets de territoire

- Grâce à l'émergence d'un nouveau cadre réglementaire, dont fait partie la CSRD, le contexte est favorable pour aborder les enjeux de biodiversité au sein des entreprises et faire le lien avec les enjeux climatiques.
- La restauration des écosystèmes est une solution territoriale qui s'inscrit dans un changement de paradigme où la nature devient une solution face aux enjeux d'atténuation et d'adaptation.
- On observe une montée en puissance progressive des financements qui allient interventions publiques (Etat/ collectivités) et privées.
- L'État est légitime pour garantir la robustesse des méthodes de quantification du gain biodiversité, afin d'aller vers des crédits « de haute intégrité ».
- Il est nécessaire de poser la question de l'additionnalité dans le cadre des financements volontaires (additionnalité par rapport aux financements publics et par rapport aux obligations réglementaires), mais aussi de limiter la financiarisation de ce système pour conserver sa crédibilité et son efficacité.



## INTERVENANTS



**David Vaillant**

BNP Paribas Asset Management  
Responsable Global Finance,  
Stratégie et Participations



**Pierre Alexandre Bapst**

Directeur Développement  
Durable, Groupe Hermès



**Stéphanie Dupuy-Lyon**

Directrice de l'engagement  
sociétal, La Poste



**Jean-Christophe Benoit**

Directeur du Développement  
Territoriale et de la  
Renaturation, CDC Biodiversité

# CONTRIBUER POSITIVEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ, QUELS DÉFIS ?

## LE POINT DE VUE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Comment se mobiliser en tant qu'acteur privé ou organisation ? Quels besoins, défis sont identifiés ? Quelles réponses apporte le modèle français des SNCRR (Sites Naturels de Compensation, de Restauration et de Renaturation) ?

“ Le travail de l'IAPB vise à fixer des cadres de référence pour que les crédits biodiversité puissent se développer dans des conditions de haute intégrité.

“ Il faut investir de nouveaux terrains d'apprentissage.

“ Pour piloter la durabilité de l'entreprise, les unités biophysiques doivent rejoindre les unités monétaires, c'est-ce que permet un SNCRR.

“ La question du financement volontaire ouvre celle de la méthode de quantification des impacts et de la cohérence recherchée par un acteur économique de ses impacts négatifs à ses contributions positives.

## Quel cadre pour engager une contribution volontaire intégrant le recours aux crédits

### David Vaillant

- Le marché du crédit/certificat biodiversité doit en premier lieu s'inscrire dans une démarche de financement de projet, permettant un lien entre le financeur, sa chaîne de valeur ou ses actions et le projet financé.
- Se concentrer d'abord sur le marché primaire est cohérent avec l'objectif d'un apport de capitaux pour financer des projets de restauration ou de préservation des écosystèmes.
- Les consultations réalisées [dans le cadre des travaux de l'IAPB] semblent souligner que la compensation peut être utile à l'essor des crédits biodiversité, mais elle doit seulement être réalisée dans un cadre local, pour des projets écologiquement comparables et seulement en dernier ressort.
- Il s'agit d'un champ encore complexe et où nos connaissances sont en dessous de la richesse de la nature. Mais nous devons agir. Il est important de reconnaître que nous serons, pendant encore un certain temps, dans un cadre expérimental, nécessitant des pilotes et des retours d'expérience pour améliorer les projets, les dispositifs de financement et leur efficacité.

## Intégration stratégique du sujet

### Pierre Alexandre Bapst

- Il faut accepter d'avancer même si le chemin n'est pas totalement balisé. La question de l'intégration de la biodiversité au sein d'une stratégie doit être abordée avec volontarisme, pragmatisme, et une certaine modestie.
- La réalisation d'une mesure d'empreinte biodiversité grâce à l'outil GBS permet une définition de l'ensemble des impacts, de leur importance relative, et donc de définir et hiérarchiser ses plans d'action en conséquence.
- La réalisation de ces travaux doit reposer autant que possible sur une approche rationnelle et scientifique. C'est un prérequis pour convaincre les équipes et le management. Tous ont assez naturellement une grande sympathie pour des actions en faveur de la biodiversité, mais il faut pouvoir rassurer en interne sur l'intérêt de la démarche.

### Stéphanie Dupuy-Lyon

- La genèse des SNCRR est issue du besoin de construire des outils d'investissement pro-biodiversité permettant de faire levier pour l'atteinte des objectifs nationaux, européens et internationaux\* ; mais aussi du besoin d'un double-récit pour faire converger opérationnellement les réponses à deux crises jumelles climat - biodiversité. Cette dernière étant essentielle pour favoriser l'adaptation.
- Face aux besoins d'investissements massifs dans la protection et la restauration du vivant, les SNCRR offrent la possibilité de faciliter l'engagement volontaire des acteurs privés grâce aux garanties sur les gains écologiques générés.
- Ils permettent également de considérer à plus large échelle le potentiel de restauration des territoires. La combinaison de flux financiers de source réglementaire et volontaire dirigés vers un même site permettant de créer de plus grandes zones de restauration.

### Jean-Christophe Benoit

L'attribution de l'agrément SNCRR par l'État et l'ensemble des services déconcentrés impliqués offre une reconnaissance institutionnelle à ces projets ; c'est un élément décisif qui assure une triple garantie pour les acteurs privés :

- La validation des objectifs écologiques du site (mesures de restauration et de gestion) sur la base des caractéristiques territoriales et le contrôle annuel de la livraison de la plus-value écologique ;
- L'absence de marché secondaire grâce à un registre ministériel qui consigne l'ensemble des Unités émises et acquises dans le cadre d'un SNCRR ;
- Le maintien de cette plus-value écologique à très long-terme (grâce aux dispositions de pérennisation exigées par les autorités environnementales.
- Réputation, « brand-value », « licence to operate », bénéfices environnementaux sur une activité économique proche, sécurisation d'un projet, les raisons qui président à l'acquisition d'une UCRR\*\* volontaire (donc un certificat biodiversité à la française) sont nombreuses. De telles acquisitions par des acteurs économiques leur permettent d'être un acteur clé au sein des territoires\*\*\* grâce à une contribution crédible ; tout en élargissant leur prise de responsabilité plus seulement axée sur la compliance réglementaire.

\*restaurer, d'ici à 2030, au moins 20 % des zones terrestres et des zones marines de l'UE et, d'ici à 2050, l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés ; protéger 30 % de la superficie marine et terrestre de l'UE ; élaborer des solutions et les mettre en œuvre en matière d'adaptation au changement climatique.

## Quelles réponses apportées par les SNCRR ?

\*\*UCRR = Unité de Compensation, de Restauration et de Renaturation

\*\*\*pour en savoir plus, voir ce travail p. 15 sur les fiches thématiques par partie-prenante d'un projet de SNCRR (Risques/ opportunités et récits associés)

La Mission économie de la biodiversité a pour objectif d'identifier, d'étudier et d'expérimenter des outils innovants en faveur du vivant. Pilotée depuis 2008 par CDC Biodiversité, elle est soutenue par la Banque des Territoires et contribue à la réussite des politiques publiques en matière environnementale. Ses travaux sont au service de l'intérêt général.

Ses actions se structurent à travers quatre axes, la veille – en lien avec son Comité d'orientation, la recherche, le développement, et la valorisation de ses travaux.

Les Rencontres de la Mission économie de la biodiversité permettent d'assurer la diffusion et le partage de connaissances en favorisant l'échange et le dialogue entre acteurs autour de sujets structurants en matière d'implémentation des objectifs du Global Biodiversity Framework de Kunming-Montréal. Elles sont consignées au sein de la collection « Actes de la MEB ».

CDC BIODIVERSITÉ



MISSION  
ÉCONOMIE  
DE LA BIODIVERSITÉ

LA MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ  
EST SOUTENUE PAR



BANQUE des  
TERRITOIRES

